

nence des placements de capitaux qu'ils ont faits sur ces propriétés, les propriétaires de "limites" s'efforcent de prolonger leur exploitation en régularisant et systématisant la coupe du bois ; mais ces hommes sont des mortels comme tous les autres et quand ils appréhendent la perte de leurs labeurs et du fruit de la sage administration de leurs domaines, par l'envahissement de la colonisation, ils prennent naturellement les moyens de tirer le meilleur parti possible de la situation, et forcément ils abandonnent la méthode systématique suivie durant des années dans l'exploitation de leurs domaines, ils abattent tout ce qu'ils peuvent prendre, tout ce qui peut leur rapporter de l'argent, ils réalisent autant qu'ils peuvent, afin de se refaire un peu de leurs déboursés. Ils mettent en pratique l'axiome que charité bien ordonnée commence par soi-même.

Cependant, pour ce qui regarde la destruction de la forêt, le spéculateur ou le pseudo-colon est de beaucoup le danger le plus à redouter. Comme il ne paie pratiquement aucun droit de coupe au gouvernement, comme il n'a pas à maintenir la valeur d'un placement de capitaux, comme il n'est pas obligé, ainsi que l'est le propriétaire de "limites", de ne couper que les arbres ayant le diamètre prescrit par les règlements du ministère des terres, comme, avant tout, son seul et unique objet est de faire autant d'argent que possible, en aussi peu de temps que possible, le spéculateur ou faux colon balaie tout simplement la forêt, coupant et enlevant même les broussailles, s'il peut en obtenir de l'argent, ne laissant pas un arbre assez gros pour produire la graine nécessaire pour donner naissance à une autre croissance. Puis les tas et les amoncellements de branchages, de copeaux et de matériaux inflammables qu'il laisse sur le terrain sont une invitation pour le feu, qui accepte généralement cette politesse, et une fois allumé, étend son œuvre de dévastation dans les forêts avoisinantes.

Pour quiconque n'a pas vérifié les faits sur les lieux. n'a pas vu cela de ses propres yeux, il est impossible de se former une idée exacte des dommages causés par les faux colons ou ceux qui vont se fixer au milieu de la forêt, surtout dans une pinière. Je sou mets les faits suivants à la considération de ceux qui seraient disposés à faire de bonne foi une étude impartiale de cette question.

Il n'y a pas bien des années, un nommé Antoine Lafond alla se